REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Six Février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 30 Janvier 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH,PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, BLIN, FELGERES,
MM. MEZURE, HUA, AOUN, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SUCHET donne pouvoir à M AUGIER
Mme LE GRAND donne pouvoir à M SAZDOVITCH
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT,
Mme PIRES, HUSSON, BUCHON-SCHULTZ,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2025-03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CRECHE LES ECUREUILS POUR L'ANNEE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2251-3-1

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002,

Vu la demande de subvention reçue de la Crèche des Écureuils,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Travaux du 28 janvier

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2025, la subvention communale ainsi qu'il suit :

	Nom de l'organisme	Subventions 2024	Subventions 2025
Solidarité	Crèche Les Écureuils	60 000 €	60 000 €
TOTAUX		**60 000 €**	**60 000 €**

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget au compte 6574.

Le Maire,

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 07/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250206-DEL2025_03-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/02/2025 à 15:32